

# REUNION DU 13 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : Le 4 juin 2014**

**Présents :** M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEOU, M. BARBOT, Mme PLANCHENAU, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

**Absents excusés :** Mme FOUCHER, M. BARBOT Pierrick, M. BEDOUT

**Le Conseil a choisi pour secrétaire :** Madame PLANCHENAU Myriam

*Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :*

- Travaux réseaux eaux usées demande Subvention Réserve Parlementaire

*Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet*

## DÉLIBÉRATIONS :

### 1. MAINE ET LOIRE HABITAT – ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de construction de 5 logements au Lotissement de la Poitevineière, Maine-et-Loire Habitat doit acquérir les terrains d'implantation des logements par acte administratif. Les deux parcelles cadastrées section D n° 996 (lot n° 5) et n° 1010 (lot n°10), représentent une surface globale de 1 391m<sup>2</sup>. La présente vente est consentie moyennant le prix de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME la vente de deux parcelles du Lotissement de la Poitevineière, cadastrées section D n° 996 (lot n° 5) et n° 1010 (lot n°10), d'une surface globale de 1 391 m<sup>2</sup> au prix de cinquante mille euros à Maine-et-Loire Habitat Office Public de l'Habitat 11, rue du Clon 49001 ANGERS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la vente des parcelles.

### 2. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les temps d'activités périscolaires (TAP) se dérouleront les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATINEE	7h30 8h45	Accueil périscolaire				
		Classe				
MIDI	12h				Repas	Repas
	13h30	Repas			Repas	Classe
APRES- MIDI	13h35	Classe			Classe	Classe
	15h30					
	16h30	TAP	TAP		TAP	APC / AP
	18h30	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint, rappelle que les temps d'activités périscolaires ne sont pas obligatoires, et invite les Conseillers à se prononcer sur le caractère gratuit ou payant des temps d'activités périscolaires.

Il présente une semaine type d'activités dans laquelle sont simulées les charges afférentes à la commune en fonction des élèves présents aux TAP. Les recettes se composent des aides de l'Etat, une éventuelle participation des familles et le reste des coûts à la charge de la Commune.

Il précise que les inscriptions se feront obligatoirement à la période.

Il présente plusieurs hypothèses tarifaires établies selon le quotient familial.  
Après échanges et après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
DECIDE de fixer deux tarifs, un tarif semaine période et un tarif semaine année.  
FIXE les tarifs des temps d'activités périscolaires ci-dessous :

Quotients	Coût de la semaine réservation à l'année	Coût de la semaine réservation à la période
Q1 :- de 350€	1,10 €	1,40 €
Q2 : de 350 € à 686€	1,50 €	1,90 €
Q3 : sup à 686 €	1,80 €	2,20 €

Ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, et ce, pour l'année scolaire 2014-2015. Ces tarifs seront révisables chaque année par délibération du Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires.

## **INFORMATIONS**

### **3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU**

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal l'organisation, les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de création d'un pôle santé avec construction et gestion de maisons pluridisciplinaires de santé sur Chateaufort-sur-Sarthe et Champigné.

### **4. CENTRE FLUVIAL RIVES GABARE**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de sa rencontre avec Monsieur GENDRON Franck représentant la Société G.M.G. Events futur locataire du Centre Fluvial Rives Gabare.

### **5. GROUPEMENT DE COMMANDE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Plan Local d'Urbanisme doit être « grenellisé » et que Monsieur le Maire de Champigné propose de mettre en place un groupement de commande avec les communes concernées

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **6. RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint, expose que la réserve parlementaire est une enveloppe de subventions votée, chaque année, lors de la loi de finances.

A ce titre, la commune de Juvardail est fondée à demander une participation financière de l'Etat pour les travaux d'assainissement au carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE une participation financière de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente

### **7. SOLIPASS**

Madame ALLARD Karine, Madame PITON Marylaine Conseillères Municipales donnent un compte rendu de l'Assemblée Générale du 2 juin 2014

### **8. BAIGNADE DANS LA SARTHE**

Madame ALLARD Karine Conseillère Municipale s'interroge sur la sécurité des baigneurs. Après échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre un arrêté d'interdiction de baignade.

### **9. FETE DES PRIX**

Les Enseignantes du Groupe scolaire Paul Gauguin invitent le Conseil Municipal à participer à la fête des Prix le dimanche 29 juin 2014.